Strasbourg eurométropole S

Zone à Faibles Émissions - mobilité

1^{er} janvier 2023

Véhicules sans Crit'Air et Crit'Air 5 interdits





MICUX RESPIPCR C'EST ca L'IJÉC!

Vélo, Bus, Tram, Train, Autopartage... l'Eurométropole vous aide à changer vos mobilités !

Vignette Crit'Air obligatoire,

demandez la sur : certificat-air.gouv.fr

Aides et conseils : Agence du Climat

vous conseille et vous accompagne

au 03 69 24 82 82 et sur

agenceduclimat-strasbourg.eu

Le périmètre de la ZFE-m



Le calendrier

PHASES	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2028**
Pédagogiques	Crit'Air 5 et non classés*	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	<u>-</u>
D'interdiction		Crit'Air 5 et non classés*	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2

* Les « non classés » sont les véhicules les plus anciens (première immatriculation avant 1997) qui ne disposent pas d'une vignette Crit'Air et n'entrent donc pas dans la classification.

** Strazbourg, Schildigheim, Ostwold et Holtzheim ont décidé dès à présent d'interdire les Crit Air 2 en 2028. Pour les autres communes de l'Eurométropole. Il décision d'interdiction des Crit Air 2 devra être prése au plus tarde de 2027 pour une application en 2028, Les résultats des évaluations sur la qualité de l'air de 2024 et 2026 permetrant péramoires d'inviter le collegates si pérsonaire.

zfe.strasbourg.eu